

Département de l'Yonne

Communauté de  
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	6 juin 2011	<b>Nombre de conseillers communaux</b> En exercice: <b>29</b> Présents : <b>27</b> Votants : <b>28</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	6 juin 2011	

**Séance du mardi 14 juin 2011**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi quatorze juin deux mille onze à dix neuf heures, à la salle communale de Villecien, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (supplée Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (supplée Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Manuelle MOINE (suppléé par Monsieur Yann CHANDIVERT)  
Monsieur Thierry LEAU (supplée par Monsieur Mohamed EL HAÏBA)  
Madame Valérie BRUSIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUSSART)  
Monsieur Michel THIAVILLE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS

\*\*\*

**OBJET :** Prix de cession d'une colonne « point d'apport volontaire du tri sélectif »

N° ADM/2011/37

Conseil communautaire du  
14 juin 2011

**OBJET : Prix de cession d'une colonne « point d'apport volontaire du tri sélectif »**

La communauté de communes du Jovinien va disposer d'un certain nombre de colonnes « point d'apport volontaire » disponibles, en stock, lors du passage de la collecte sélective en porte à porte pour les corps creux et plats (le verre seulement restera en apport volontaire).

Certaines de ces colonnes pourraient être cédées.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de fixer un prix de vente de ces colonnes de 4 m<sup>3</sup>.

La cession pourrait se faire aux prix suivants :

- En bon état : 400 €, l'unité
- Etat moyen : 300 €, l'unité.

Le bureau du conseil communautaire, sollicité le 1<sup>er</sup> juin dernier, a émis un avis favorable à ces tarifs.

Vu l'exposé du président,

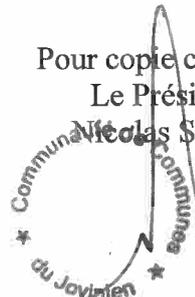
**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le prix de cession d'une colonne de tri sélectif comme suit :

- En bon état : 400 €, l'unité
- Etat moyen : 300 €, l'unité.

**AUTORISE** le président ou son représentant à établir les factures et titres d'encaissement aux acquéreurs.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



Date de réception  
par la Préfecture :

date de publication :

18/07/2011  
19/07/2011